

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 02/10/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241001-138057-DE-1-1

**Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/269**

Date de mise en ligne : 04/10/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H18 à 17H32

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Aide aux adhérents des associations utilisatrices des piscines bordelaises: dispositif municipal de soutien financier à la prise de licence dans les clubs de natation, plongée et disciplines associées. Adoption. Autorisations.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a engagé un ambitieux programme de travaux visant à rénover les piscines municipales pour les rendre plus performantes énergétiquement, plus accueillantes et accessibles et prêtes à fournir un service à la population pour les trente années à venir.

Ce programme a connu des aléas impactant directement ou indirectement tous les clubs utilisateurs de ces équipements, en particulier sur la saison sportive 2023-2024. Les conséquences ont été principalement :

- la perte d'une partie des adhérents ;
- le changement de piscine pour les entraînements créant des difficultés logistique ;
- la baisse des cotisations ;

Dans ce contexte, la Ville souhaite accompagner la dynamique de relance et favoriser la reprise sportive en attribuant une aide de 30 euros par licencié et licenciée.

Cette aide municipale s'adresse à toutes et tous, pratiquant de la saison 2024-2025 permettant ainsi de :

- faciliter le retour des anciens adhérents ;
- améliorer l'attractivité pour les nouveaux ;
- compenser les contraintes subies par celles et ceux qui ont continué, celles et ceux qui ont dû arrêter et celles et ceux qui n'ont pas pu s'inscrire ;

La Ville versera une subvention compensatoire aux clubs ayant accordé cette réduction de 30 € sur la base de la déclaration sur l'honneur fournie vérifiée auprès de la Fédération française de natation (FFN) garante du nombre de licenciés, de leur fonction et leur niveau.

Une enveloppe financière de 100 000 euros est prévue pour cette opération et inscrite au budget de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le dispositif ;
- D'autoriser le versement des subventions aux clubs sur la base d'une déclaration sur l'honneur signé du Président du club bénéficiaire d'un état détaillé des bénéficiaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions annuelles d'attribution de subvention municipale pour les clubs bénéficiant d'un montant de subvention de plus de 10 000 € ;

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD